



DAAC POITIERS

Collège au cinéma



Description:

Collège au cinéma propose aux collégiens (6e/5e et 4e/3e) de découvrir trois œuvres cinématographiques par an, lors de projections organisées à leur intention dans les salles de cinéma .

Objectifs pédagogiques :

Les élèves se constituent ainsi, grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels, les bases d'une culture cinématographique. La participation à cette action repose sur le volontariat des chefs d'établissements et des enseignants qui souhaitent en faire bénéficier leurs classes. Les activités liées au dispositif sont inscrites dans le calendrier scolaire, au rythme minimum d'une projection par trimestre. Chaque film est accompagné d'une formation pédagogique de 3 heures pour les enseignants

Domaines artistiques et culturels

⊠ Cinéma Audiovisuel

Partenaires:

CNC-Association Passeurs d'images, Drac, Conseils départementaux, exploitants de salles de cinéma, Canopé .

Articulation avec un projet 2nd degré :

non

Professeur coordonnateur

Coordinateur cinéma audiovisuel, daac-cinema@ac-poitiers

LES PARTICIPANTS

Classes, niveaux et effectifs prévisionnels

Collèges publics et privés des départements - IME- EREA - 3DP6 de LP

Date inscription au dispositif : du 1er au 14 septembre 2022

Pour en savoir plus : La rubrique cinéma de la Daac

Contact: daac-cinema@ac-poitiers.fr

• Pour la Charente : caroline.robin@ac-poitiers.fr

Pour la Charente-Maritime : mdac1@ac-poitiers.f

• Pour les Deux-Sévres : vanessa.taphanel@ac-poitiers.fr

Pour la Vienne : <u>berengere.delbos@ac-poitiers.fr</u>

Cinéma Audiovisuel

LE CONTENU DU PROJET

Rencontrer:

Découvrir **trois œuvres cinématographiques par an**, lors de projections organisées à leur intention dans les salles de cinéma.

Pratiquer:

Former le goût et susciter la curiosité de l'élève spectateur par la découverte d'œuvres

cinématographiques en salle, dans leur format d'origine, notamment en version originale.Participer au développement d'une pratique culturelle de qualité, en favorisant le développement de liens réguliers entre les jeunes et les salles de cinéma.



Connaître:

Accès à des ressources pédagogiques réalisées par les formateurs cinéma de la DAAC et obtenues par les documents culturels du CNC

Restitutions envisagées :

Aux choix des enseignants

Etapes prévisionnelles:

Inscription des établissements, enseignants et classe en septembre. Stages de formations de 3 heures avant chaque film de la programmation, en octobre, janvier, mars. Projection des films en salles de cinéma pour les élèves en novembre, février, avril

LES ACTIONS PASS CULTURE (optionnel)

Ne pas hésiter l'année prochaine à financer un enrichissement du dispositif sur la part collective du Pass culture (visite d'un cinéma, spectacle en lien avec la programmation, intervention en classe des professionnels du cinéma, atelier critique ou de pratique...)

BUDGET PRÉVISIONNEL

Ce qui est pris en charge par les partenaires :

Copie des films et Documents culturels du CNC Formation des enseignants-rectorat de poitiers

Ce qui reste à financer par l'établissement :

Déplacement des élèves vers les salles de cinéma + 3 places de cinéma par élèves

Aucun élément budgétaire n'est à renseigner dans ADAGE pour s'inscrire au dispositif, sauf dans le cas d'une mise en œuvre spécifique et enrichie de l'action qui requerrait des moyens complémentaires